

## Travaux à proximité des réseaux Conducteur d'engins et suiveur

### OBJECTIFS

Appliquer les mesures des Normes NF S 70-003-1 et 2 lors de travaux effectués à proximité de réseaux sur le domaine public ou sur des propriétés privées afin de travailler en sécurité.  
Travailler en équipe et en sécurité à proximité de réseaux.

### PARTICIPANTS

Conducteurs d'engins et suiveurs intervenant sous la direction de l'Exécutant de travaux (Chefs de Chantier, Conducteurs de travaux, Chefs d'équipe).

### MÉTHODES

Alternance d'exposés, d'études de cas et de mises en situation pratique.

### ÉVALUATION

Evaluations théoriques et pratiques sous forme de mises en situation professionnelle conformément aux conditions de remise de l'Attestation de compétence définies dans la Norme NF S70-003-1.

### ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

#### THEORIE

- u Réglementation et Normes NF S70-003-1 et 2
- u Rôle, responsabilité à son niveau et missions
- u La terminologie et des types de réseaux souterrains et aériens
- u Les risques directs pour les personnes et les biens en fonction des énergies et des effets des réseaux
- u les risques liés aux atteintes des réseaux.
- u Les principes de prévention lors des fouilles ou aux abords et méthodologie de travail
- u Prévention des risques

Les protections collectives et individuelles • Les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident • La règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).

#### PRATIQUE

- u Visite de chantier réel ou virtuel

Lecture de plans • Identification des zones potentiellement dangereuses et conduite à tenir • Présentation des matériels existants sur chantier en relation avec les réseaux.

### MODALITÉS

Durée : 1 jour  
Prix : 260 € H.T.

## Formation des intervenants et autorisations d'intervention renforcent la sécurité

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les encadrants de projet, encadrants de chantier et conducteurs d'engins ne pourront intervenir sans autorisation d'intervention délivrée sur la base d'attestation de compétence.

Ce volet important de la réforme, concerne effectivement le renforcement de la formation et des compétences des intervenants à la prévention des risques d'endommagement des réseaux.

Elle prévoit notamment :

- la délivrance d'une autorisation d'intervention par les employeurs, après vérification de la compétence des salariés intervenants

- la détention d'une attestation de compétence ainsi que son renouvellement périodique (5 ans) pour :

- les **personnes préparant la consultation** des entreprises et les marchés de travaux sous la direction du maître d'ouvrage (concepteurs, chef de projet)

- les personnes **encadrant les chantiers de travaux** (chefs de chantier/ conducteurs de travaux)

- les **conducteurs d'engins** susceptibles d'endommager les réseaux au cours des chantiers (opérateurs) ;

Sur la base de référentiels de compétences pour chacune, les trois catégories d'intervenants devront répondre favorablement à une évaluation des acquis pour se voir remettre une attestation de compétence permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention dans son domaine.



## GUIDE DES FORMATIONS

TRAVAUX A PROXIMITÉ DE RÉSEAUX			
Fonction	Mission	Compétences	Formation
Exploitant	Gère un ou plusieurs réseaux, fournit au guichet unique les renseignements propres aux réseaux	Connaître la norme	Stage DICT
Responsable de projet ou maître d'ouvrage	Donneur d'ordre des travaux	Maîtriser la norme en totalité Attestation de compétences	Stage DICTRP
Maître d'œuvre	Chargé par le maître d'ouvrage de concevoir et de diriger les travaux	Maîtriser la norme en totalité	Stage DICT
Exécutant de travaux, Conducteur de travaux, Chef de chantier et Chef d'équipes	Responsabilité des travaux, encadrement et vérification des compétences des personnels	Maîtriser la norme en partie Attestation de compétences	Stage DICTEXE
Conducteur d'engin	Exécution des travaux à l'aide d'engins mécanisés	Attestation de compétences	Stage DICTCO
Suiveur	Exécution de tous travaux sans l'aide d'engins mécanisés	Attestation de compétences	Stage DICTCO